



Association québécoise  
des retraité(e)s des secteurs  
public et parapublic

**COMMUNIQUÉ - Pour diffusion immédiate**

## **RETRAIT DES OPTOMÉTRISTES DE LA RAMQ : LE GOUVERNEMENT ET LES OPTOMÉTRISTES DOIVENT RETOURNER À LA TABLE DE NÉGOCIATION ET TROUVER UNE SOLUTION RAPIDEMENT**

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) et l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) invitent le gouvernement à retourner immédiatement à la table de négociation avec l'Association des optométristes du Québec (AOQ) afin de s'entendre sur le renouvellement de l'entente de tarification des examens remboursés par la RAMQ. « On doit absolument éviter le retrait de la couverture de ce service essentiel pour les aînés le 10 mars prochain et c'est pourquoi nous invitons les deux parties à trouver une solution, et ce, rapidement. Un examen de la vue n'est pas un luxe, mais une nécessité pour plusieurs d'entre nous. C'est dans l'intérêt de la population aînée du Québec de trouver un accord commun » demande Donald Tremblay, président de l'AQRP. La couverture de la RAMQ des services fournis par un optométriste aux aînés du Québec est essentielle et doit demeurer en raison de la situation économique des retraités. « Les personnes aînées utilisent ces services essentiels régulièrement et, trop souvent, n'ont pas les moyens de payer ces frais. Retirer ce droit est un fardeau financier supplémentaire imposé aux 65 ans et plus qui pour la plupart, subissent des pertes importantes de revenus à la retraite », rappelle Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

Finalement, précisons que le crédit d'impôt pour frais médicaux ne parviendra pas à pallier la fin de couverture de la RAMQ pour ces différents frais. Le calcul utilisé pour ce crédit d'impôt est désavantageux en raison qu'il considère uniquement les dépenses médicales excédentaires à 3 % des revenus nets.

### **AQRP**

Fondée en 1968, l'AQRP représente les retraité(e)s des secteurs public et parapublic du Québec. Elle a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts économiques, financiers, culturels, intellectuels et sociaux des retraités de l'État et des aînés du Québec. Elle compte 31 000 membres.

### **AREQ-CSQ**

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 58 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

- 30 -

### **Contact média**

#### **AQRP**

David Chamberland, conseiller aux relations publiques  
Cell : 418 999-6787 / Courriel : [david.chamberland@aqrp.qc.ca](mailto:david.chamberland@aqrp.qc.ca)

#### **AREQ-CSQ**

Samuel Labrecque, conseiller en communications  
Cell : 514-742-9056 / Courriel : [labrecque.samuel@areq.lacsq.org](mailto:labrecque.samuel@areq.lacsq.org)